



CONDITIONS GENERALES DES GITES de LIEZEY

Conditions de réservation

Communiquer votre N° de CB avec date validité mais sans le cryptogramme, pour garantir votre réservation
Paiement 30% à la réservation par chèque ou CB.

Paiement du solde 15 jours avant votre arrivée, sauf en haute et très haute saison, paiement du solde 30 jours avant.

Un chèque de garantie peut se substituer au paiements d'avance (dans ce cas, nous ne tirons pas ce chèque qui vous sera restitué au moment du règlement de votre séjour).

Annulations COVID

En cas de fermeture administrative ou interdiction de déplacement pour les clients, ces C. G. ne seraient pas applicables et la réservation serait automatiquement annulée sans frais.

Autres cas d'annulations

Pour les réservations habituelles en basse et moyenne saison, annulation gratuite 30 jours avant, paiement 50% jusqu'à 20 jours avant et 100% ensuite

Pour les réservations habituelles en haute et très haute saison, annulation gratuite 45 jours avant, paiement 50% jusqu'à 30 jours avant et 100% ensuite

Si annulation, nous mettrons tout en œuvre pour relouer le gite afin de réduire ou annuler le solde à payer

Suite à la réception de notre confirmation, votre Réservation sera considérée comme définitive. Elle a été garantie par un N° de carte bancaire et ou par le versement d'arrhes ou par un chèque de caution

La confirmation par écrit ou la communication de votre N° de CB complet ou versement d'Arrhes, implique la confirmation de réserver et la pleine acceptation de nos C. G. En cas d'annulation, selon les conditions décrites ci-dessus, vous nous autorisez irrévocablement à prélever sur votre carte bancaire, le solde des sommes dues sur la confirmation ou de tirer le ou les chèques de garantie

Le prix de la Réservation est basé sur le nombre de personnes indiquées lors de la réservation, le nombre de nuitées et leurs dates et correspond uniquement à notre engagement. Toutes personnes arrivant en plus de la réservation et tous produits, charges ou services complémentaires sont dues en plus de prix de séjour. Si UN bébé de moins de 2 ans, c'est gratuit si nous avons été prévenus, et mise à disposition de lit pliant et chaise BB.

Etat des Lieux

L'idée est de simplifier au maximum les formalités administratives d'entrée et sortie du Gite loué. L'état des lieux n'est pas obligatoire, Le locataire accepte que cet état des lieux puisse être effectué soit par le propriétaire, soit par un de ses employés. Le fait qu'il n'y ai pas d'état des lieux implique la reconnaissance par le locataire que l'état général du gites soit réputé être en très bon état

De même que l'inventaire du mobilier et des divers équipements. Ils sont affichés à l'entrée du Gite.

Concernant l'état des lieux et de l'inventaire, le locataire disposera de 24 heures pour les vérifier signaler au propriétaire les anomalies constatées. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire et étant en parfait état. Le locataire accepte que l'état des lieux de sortie puisse être effectué par le propriétaire ou son employé. Si le propriétaire ou son employé constate des dégâts, il devra en informer le locataire sous huitaine.



Dépôt de garantie

En plus des sommes dues au titre de la location, le locataire communique au propriétaire son N° de carte de crédit afin que celui puisse prendre une garantie (sans débit, .. sauf problème) sur celle-ci. Cette garantie financière servira à couvrir, le cas échéant, les frais de réparations et de remise en état du gites. Le montant des travaux éventuels devra être dûment justifié par le propriétaire. Ce présent cautionnement ne pourra en aucun cas être considéré comme participation au paiement même partiel du montant de la location.

Durée

Le locataire doit quitter les lieux à l'heure prévue à la réservation ou à une heure convenant au propriétaire. Le locataire ne peut en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue, sauf accord du propriétaire.

Utilisation des lieux

Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de servir. Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux. Les locaux loués sont à usage d'habitation provisoire ou de vacances, excluant toute activité professionnelle de quelque nature que ce soit (maximum 3 mois). A son départ, le locataire s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée. Toutes réparations quelle qu'en soit l'importance, rendues nécessaires par la négligence du locataire en cours de location, seront à sa charge.

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire. La sous-location est interdite au preneur, même à titre gratuit, sous peine de résiliation de contrat ; le montant intégral de la location restant acquis ou dû au propriétaire.

L'installation de tentes ou le stationnement de caravanes ou camping-car sur le terrain de la propriété louée est interdit, sauf accord préalable du propriétaire.

Chiens et animaux

1er chien est gratuit si nous avons été prévenus, 2e Chien, supplément 30€ par nuit, 3e chien exclus. Interdit de laisser les chiens seuls dans les Gites, en raison des risques de détériorations, ou bruits, et aussi pour ne pas faire obstruction aux travaux de nettoyages, changement de linge de toilette, redressement des lits.... Ils sont tenus en laisse sur notre propriété et dans l'auberge, doivent être nettoyés avant d'entrer et ne doivent pas aboyer. Tout nettoyage spécifique sera facturé 50€. Tout manquement à ces dispositions pourra entraîner votre exclusion et l'annulation du séjour qui restera dû en totalité

Entretien des locaux par notre personnel

Notre personnel doit pouvoir accéder en dès la fin de matinée aux gites pour faire le ménage convenu (salle de bains, toilettes, chambres à redresser, et compléter les consommables. Elles ont un pass et sont de toute confiance. En cas d'impossibilité d'accès pendant leurs horaires, (chien, ou gites occupé), le ménage ne pourra pas être fait, les consommables non réapprovisionnés...., Aucun rattrapage ne sera possible avant le lendemain, sans compensations financières possibles, ou dédommagements, quel qu'en soit la ou les raisons.

Conditions de résiliation

Toute résiliation du présent contrat doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception, la date de réception faisant foi, ou par mail, sous réserve que le propriétaire en accuse réception

Selon l'article L.114-1 du Code de la Consommation, sauf stipulation contraire dans le contrat de location, les sommes versées à l'avance pour réserver sont considérées comme des arrhes.



En cas d'annulation par le locataire avant l'arrivée dans les lieux, pour quelque cause que ce soit, les arrhes restent acquises au propriétaire.

En cas d'annulation par le propriétaire avant l'entrée dans les lieux, pour quelque cause que ce soit, sauf cas de force majeure, il doit reverser au locataire le montant des arrhes reçues. Cette restitution sera adressée au locataire par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la résiliation.

Acceptation tacite d'annulation au profit du locataire :

Les réservations sont annulables tacitement, sans obligation d'accord du propriétaire dans les conditions prévues à l'art « autres cas d'annulations »

Absence de prise de location

Si le locataire est absent à la date et heure convenue de la location les sommes engagées pour cette location sont dues en totalité, tel qu'il a été convenu dans les échanges entre le locataire et le propriétaire.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée convenue, la présente location est annulée de plein droit et le propriétaire peut disposer de sa location. Les sommes versées au titre de la présente location restent également conservées par le propriétaire qui peut demander le paiement du solde de la location.

En cas d'annulation par le propriétaire, celui-ci reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.

Absence du locataire à l'horaire convenu d'arrivée et de prise de location

Si le locataire est en retard au RDV convenu de prise de location, le propriétaire ou son employé, ou représentante pourra revenir à un 2^e RDV qui aura été convenu avec le locataire. Le suivant RDV sera facturé 100€. Il ne pourra se faire en dehors des heures habituelles de bureaux, sauf accord préalable du propriétaire.

En cas de résiliation en cours de contrat

Lorsque la résiliation du contrat par le propriétaire intervient pendant la durée de la location, elle doit être dûment justifiée (défaut de paiement de la location, chèque sans provision émis par le locataire, détérioration avérée des lieux loués, plaintes du voisinage, ...). Cette résiliation sera signifiée verbalement par le propriétaire ou son employé au locataire et entraînera le départ du locataire le jour même de cette signification. Dans ce cas, quelle que soit la cause de la résiliation, l'intégralité du montant du coût initialement convenu pour le séjour restera dû entièrement au propriétaire, inclus les versements déjà effectués demeure acquis au propriétaire. Le propriétaire se réserve le droit de conserver le montant du dépôt de garantie dans les conditions précisées au paragraphe «dépôt de garantie ».

Interruption du séjour

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie, sous réserve de l'état du Gite et de ses équipements.

Conditions générales d'utilisation du réseau WIFI

La location comprend un accès WIFI dont l'usage est règlementé.

Ainsi, l'accès au réseau suppose un usage légal et ne donne pas droit à la consultation sur Internet de tous sites illicites dont le contenu est susceptible de porter atteinte à la dignité d'autrui, aux bonnes mœurs et à l'ordre public. Il est interdit de télécharger des musiques, films et autres.



De même, la diffusion de propos diffamatoires, xénophobes ou antisémites via les blogs, l'usurpation d'identité sur les forums ou messageries instantanées, la consultation de sites à caractère pédopornographique ou tout téléchargement illégal réalisés depuis la connexion Internet du logement loué, sont strictement prohibés. De tels comportements étant susceptibles de poursuites pénales et/ou civiles à l'encontre de leur(s) auteur(s).

Le locataire s'engage donc par les présentes et durant toute la durée du séjour, à respecter le cadre légal prévu lors de toutes connexions au Réseau et à agir ainsi en « bon père de famille ».

De même qu'en cas de mauvais fonctionnement du wifi, quel qu'en soit la raison, le locataire ne pourra s'en prévaloir pour demander une remise quelconque. Le propriétaire fait de son mieux pour que la qualité du wifi soit optimum, mais les locaux sont situés dans un village, avec tous les avantages de beauté de la campagne et de bien vivre qui y existent, mais aussi avec tous ses inconvénients, dont les soucis de mauvaises qualités des réseaux.

Conditions générales d'utilisation du SPA

Il est à votre disposition, en parfait état, et doit être utilisé dans des conditions de respect irréprochable. Ainsi, la responsabilité du propriétaire ne saurait être recherchée d'aucune manière en cas d'accident de toute nature.

A cet effet, il est précisé que l'usage du SPA est interdit aux enfants. De même, la consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments avant ou durant l'utilisation du SPA est strictement prohibée. Il est interdit d'utiliser des verres autres qu'en matières incassables. Des morceaux de verre cassés qui se retrouveraient dans le système de filtration, impliquera obligatoirement l'intervention d'un professionnel qui vous sera facturé. Les locataires s'engagent à user de ce bien en bon père de famille et d'avoir à cet effet un comportement attentif et raisonnable.

En cas d'utilisation anormale du SPA entraînant un entretien spécifique, le montant des travaux sera à la charge du locataire. Le couvercle protégeant la perte de chaleur devra être refermé après chaque usage, en cas de non-respect, celui pourra à tout moment être cadencé par le propriétaire, en le privant ainsi de son utilisation par le locataire, sans donner droit à une remise quelconque sur le loyer convenu. En cas d'arrêt de sécheresse de la préfecture d'Epinal ou de la Mairie de Liézezy, ou de la Communauté de Commune de notre secteur, ou tout autres arrêtés impliquant une interdiction de remplissage de nos SPA, qui sont mis à votre disposition et entraînant rapidement, de fait, la fermeture de ceux-ci, il est préalablement convenu avec nos clients que ces arrêtés ne peuvent impliquer une annulation de votre réservation ou vous donner un droit de retrait de celle-ci, ni une remise, même minime. Aucune annulation sans frais ne pourra être acceptée à cause de ces restrictions qui ne sont pas de notre fait. La totalité des sommes convenues à la réservation resteront dues. Par contre, afin de faire durer au maximum l'utilisation des SPA, nous vous demandons de bien vouloir prendre des douches systématiquement avant chaque utilisation. Si l'eau du SPA venait à tourner ou être inutilisable pendant votre séjour, le SPA serait fermé.

Assurances

Le local est assuré par le propriétaire. Cette assurance ne couvre pas les sinistres provoqués par le locataire dans le cas où sa responsabilité serait engagée. La responsabilité civile, financière et pénale pourra être engagée contre le locataire en cas de détérioration, volontaire ou non, incendie et tout autre sinistre provoqué par son mauvais comportement.

En résumé, le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type-villégiature pour ces différents risques.

En cas de sinistre survenu dans le gîte (incendie, dégâts des eaux), le « locataire » doit en informer le propriétaire ou son représentant dans les 24 heures.

Litiges

Toute réclamation doit être adressée dans les meilleurs délais :



- si le contrat a été signé par le propriétaire et le locataire,
- si la réclamation est formulée dans 24 heures après l'arrivée, pour tout litige concernant l'état des lieux ou l'état descriptif,
- à l'issue du séjour pour toutes les autres contestations.

Pour tous les litiges qui naîtraient de l'exécution ou de l'interruption du présent contrat, seuls les Tribunaux du ressort du lieu de l'immeuble objet de la location sont compétents.